



## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/283

# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

### ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

**Objet :** Manifestation sur la voie publique

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Vu la demande en date du 11 Avril 2025 formulée par l'Union Locale CGT Thiers, pétitionnaire, relative à une manifestation traditionnelle du 1<sup>er</sup> Mai à Thiers.

**Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des manifestants, il convient de réglementer provisoirement l'occupation du domaine public.**

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Les manifestants se rassembleront de 10h00 à 14h00 Place Antonin Chastel le **Jeudi 1<sup>er</sup> Mai 2025**.

**ARTICLE 2** : Les manifestants déféreront à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des personnes et des biens et devront se soumettre aux directives du plan Vigipirate en cours.

**ARTICLE 3** : A l'issue de cette manifestation traditionnelle, un « pot » fraternel (sans alcool) sera installé Place Antonin Chastel.

**ARTICLE 4** : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et l'Union Locale CGT Thiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 15 Avril 2025  
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN